L'ÉCRIVAIN URUGUAYEN ENRIQUE AMORIN EXPULSÉ DE FRANCE

Un mandat d'expulsion vient d'être délivré contre un écrivain uruguayen séjournant en France. Celui-ci, Enrique Amorin, âgé de 54 ans, auteur de nombreux romans (« La Careta », « Présentation de Buenos-Aires », « La Victoire ne vient pas seule », etc.), a été prié de quitter le territoire français dans les huit jours. Motif : M. Amorin a participé à tous les congrès de la paix et, de ce fait, est considéré comme indésirable.

Muni d'un passeport régulier délivré par l'ambassade de France en Uruguay, le 10 mai 1954, et valable pour trois mois, M. Amorin n'en a pas moins été arrêté en pleine rue par trois inspecteurs de la D.S.T.

Son interrogatoire, qui dura sept heures, met en évidence la nécessité dans laquelle se trouve une grande nation de s'entourer des garanties nécessaires vis-à-vis de ses hôtes étrangers.

Voici quelques questions types:

— On a remarqué que vous marchez lentement, regardant à gauche et à droite, sans but précis...

— Quand vous hélez un taxi aux Champs-Elysées, de quel côté le prenez-vous ?

— N'avez-vous pas de drôles d'amis ?

— Connaissez-vous Jean-Richard Bloch ?

— Quelles sont les personnes qui vous accompagnaient dans l'avion de Varsovie en 1948 ?

Il reste encore sept jours pour que l'on s'aperçoive qu'une telle mesure, de telles méthodes ne grandissent pas ceux qui les couvrent.